PRIX
PROPOSÉ
PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE,
POUR L'ANNÉE 1768.

L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE propose de nouveau pour le prix de l'année 1768, le Sujet suivant :

ETABLIR la théorie des Léſions de la Tête par contre-coup, & les conſéquences pratiques qu'on peut en tirer.

LES Mémoires qui lui ont été envoyés précédemment n'ayant pas rempli toute l'étendue de ce ſujet, Elle croit devoir indiquer un Recueil d'Obſervations d'Anatomie & de Chirurgie où l'on trouvera les principes donnés par les meilleurs Auteurs ſur cette queſtion importante *. L'intention de l'Académie eſt de favoriſer les Concurrens, en leur préſentant des faits tirés de Livres rares, qu'il paroît eſſentiel de connoître & de conſulter. Le Prix ſera double ; il conſiſtera en deux Médailles d'or, de la valeur de cinq cens livres chacune, ſuivant la fondation de M. DE LA PEYRONIE.

* *A Paris, chez Cavelier, Libraire, rue S. Jacques, au Lys d'Or.*

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C N
ARC 6 d. 2 n° 4

Ceux qui enverront des Mémoires ſont priés de les écrire en François ou en Latin, & d'avoir attention qu'ils ſoient fort liſibles.

Les Auteurs mettront ſimplement une Deviſe à leurs Ouvrages; ils y joindront, à part, dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leurs nom, qualités & demeure; & ce papier ne ſera ouvert qu'en cas que la Piéce ait mérité le prix.

Ils adreſſeront leurs Ouvrages, francs de port, à M. Louis, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, à Paris, ou les lui feront remettre entre les mains.

Toutes perſonnes, de quelque qualité & pays qu'elles ſoient, pourront aſpirer au Prix, on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

Les deux Médailles, ou une Médaille, & la valeur d'une autre, à volonté, ſeront délivrées à l'Auteur même qui ſe ſera fait connoître, ou au Porteur d'une procuration de ſa part; l'un ou l'autre repréſentant la marque diſtinctive, & une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages ſeront reçus juſqu'au dernier jour de Décembre 1767, incluſivement; & l'Académie, à ſon Aſſemblée publique de 1768, qui ſe tiendra le Jeudi après la quinzaine de Pâques, proclamera celui qui aura remporté le Prix.

---

*L'*ACADEMIE *ayant établi qu'elle donneroit tous les ans, ſur les fonds qui lui ont été légués par* M. de la Peyronie, *une Médaille d'or de deux cens livres, à celui des Chirurgiens Etrangers ou Régnicoles, non Membres de l'Académie, qui l'aura méritée par un Ouvrage ſur quelque matiere de Chirurgie que ce ſoit*, au choix de l'Auteur; *Elle adjugera ce Prix d'Emulation le jour de la Séance publique, à celui qui aura envoyé le meilleur Ouvrage dans le courant de l'année 1767.*

Le même jour, Elle diſtribuera cinq Médailles d'or de cent francs chacune, à cinq Chirurgiens, ſoit Académiciens de la Claſſe des Libres, ſoit ſimplement Régnicoles, qui auront fourni dans le cours de l'année 1767, un Mémoire, ou trois Obſervations intéreſſantes.

Monsieur,

L'Académie Royale de Chirurgie vous prie de communiquer à votre Compagnie le ſujet pour le Prix de 1768, *expoſé dans le Programme ci-joint.*

Je ſuis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,

LOUIS,

Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE